EUROPEAN LAWYERS
EUROPEAN BARS
CCBE
BARREAUX EUROPÉENS
AVOCATS EUROPÉENS

Conseil des barreaux européens
La voix des avocats européens

Rue Joseph II, 40/8 - B-1000 Bruxelles
+32 (0)2 234 65 10 | ccbe@ccbe.eu | www.ccbe.eu

Déclaration du CCBE appelant à la signature et à la ratification rapides de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de la profession d'avocat

2 octobre 2025

Les avocats jouent un rôle fondamental dans l'état de droit et la protection des droits des justiciables. Ils contribuent de manière essentielle au maintien de la justice, à garantir l'accès à la justice et à défendre les droits de chacun. Cependant, leur indépendance et leur sécurité sont de plus en plus menacées en Europe et au-delà.

Le Conseil des barreaux européens (CCBE), qui représente les barreaux de 46 pays, soit plus d'un million d'avocats européens, exhorte l'Union européenne (UE) et tous les États membres du Conseil de l'Europe à signer et à ratifier d'urgence la Convention historique du Conseil de l'Europe sur la protection de la profession d'avocat. Le CCBE invite tous les États à y adhérer dès son entrée en vigueur.

Cette convention est un instrument juridique contraignant historique qui établit un cadre solide et efficace pour sauvegarder l'indépendance, l'autonomie et les droits professionnels des avocats. Celle-ci protège les avocats des actes illicites et des ingérences indues, elle garantit la confidentialité des communications entre l'avocat et son client et assure un accès équitable à la profession et aux procédures disciplinaires.

Protéger les avocats, c'est protéger l'état de droit, renforcer la justice et préserver les droits fondamentaux des citoyens. Les avocats, lorsqu'ils peuvent exercer leurs fonctions sans être victimes de harcèlement, de représailles ou d'ingérence indues, peuvent défendre efficacement les droits des personnes, garantir des procès équitables et défendre la justice.

Le rapport annuel de la Commission européenne sur l'état de droit a toujours souligné l'importance vitale de la sauvegarde de l'indépendance de la profession d'avocat en tant que pilier fondamental de la gouvernance démocratique et des systèmes de justice. Dans ce contexte, le dernier rapport sur l'état de droit[1] évoque la convention comme étant une étape importante pour garantir que les avocats puissent remplir le rôle fondamental qui leur est assigné dans une société démocratique. En outre, le CCBE se félicite du récent

[1] Voir page 16 : https://commission.europa.eu/document/download/0f7b852b-6b8a-4e21-8579-69db5386c6a2_en?filename=1_1_63910_communication_rol_en.pdf

discours du commissaire à la démocratie, à la justice, à l'état de droit et à la protection des consommateurs, Michael McGrath, qui a insisté sur le fait que la Convention répondait à un besoin réel de protéger la profession d'avocat, en espérant que tous les États membres y adhéreraient[2].

À la lumière de ce qui précède, la signature et la ratification rapides de la Convention par l'UE et tous les États membres du Conseil de l'Europe constituent une étape cruciale et nécessaire pour renforcer l'indépendance de la profession d'avocat. Cette convention jouera un rôle clé dans la protection et le maintien des fondements de l'état de droit et garantira que les systèmes de justice restent équitables, transparents et capables de résister aux épreuves. Sa mise en œuvre est essentielle pour protéger les avocats, qui sont des défenseurs essentiels des valeurs démocratiques et des droits fondamentaux, en soutenant de cette manière l'état de droit d'abord en Europe, puis dans le monde entier avec l'adhésion des États non membres du Conseil de l'Europe.

Le CCBE exhorte dès lors l'UE et tous les États à agir rapidement pour approuver et mettre en œuvre cette convention importante. La protection des avocats est primordiale, non seulement pour la profession d'avocat, mais aussi pour l'intégrité de la justice et l'état de droit.

[2] https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/speech_25_433